



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 13 septembre 2024

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, PINATEL François, PHILIPPE Francine, VENERA Christophe, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, BERARD Guy

Etaient excusés : GONON Florence (pouvoir à JOUANNY Michèle), JOUANNEAU Fanny (pouvoir à PHILIPPE Francine) SAUNIER Jean-Marc (pouvoir à VINCENT Denise)

JOUANNY Michèle a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 8

VOTANTS : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 11

Délibération n° 2024/45 : Compte-rendu des délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision du 2 septembre 2024 : acceptation du devis de l'entreprise ELECTRICITE TROUILLOUX pour l'installation d'un chauffage soufflant aux Ors. Montant du devis : 2 364,00 € TTC.

Décision du 5 septembre 2024 : acceptation du devis de l'entreprise SOCOTEC pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage sécurité incendie pour l'aménagement de la cuisine des Ors. Montant du devis : 900,00 € TTC.

Décision du 11 septembre 2024 : acceptation du devis de l'entreprise CIT pour le remplacement de la benne de l'ISUZU. Montant du devis : 7 840,03 € TTC.

Décision du 12 septembre 2024 : acceptation du devis de l'entreprise GAP MATERIEL pour la réparation du GENIE. Montant du devis : 6 305,76 € TTC (au lieu de 2 785,01 € TTC précédemment annoncé).

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture :

Date de publication :

23 SEP. 2024

